

D'autre part, la décision de permettre d'augmenter de 3 p. 100 l'impôt sur le revenu des particuliers qui était déjà excessif à la fin de l'année, constitue un geste rétrograde. Les fabricants ne prendront de l'expansion que si les gens ordinaires ont suffisamment d'argent, une fois les impôts payés, pour acheter la production supplémentaire. Au lieu d'une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers, il faut de toute nécessité accorder une autre diminution pour les contribuables à revenus faible et moyen, à la fois comme stimulant économique et par esprit de justice. Le ministre a fait une erreur de jugement en ne divulguant pas cette décision de permettre d'augmenter les impôts sur le revenu des particuliers à la fin de l'année. Cela nous donne à réfléchir.

Le fait de ne pas évaluer le déficit probable dans la caisse de l'assurance-chômage qui devra être compensé par un article du budget, est une autre grave omission de la part du gouvernement. Un comptable local de grande compétence a évalué que le déficit varierait entre 400 millions et 500 millions de dollars ou même davantage. Si l'on avait fait une provision pour ce déficit estimatif, le déficit budgétaire anticipé serait le double de celui qu'a annoncé le ministre; autrement dit, son estimation pourrait être tout à fait erronée. Si une société privée infligeait une falsification pareille à un public confiant, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andras) jetterait les hauts cris et porterait probablement des accusations. Pourtant le gouvernement fédéral donne l'exemple avec impunité.

Par-dessus tout, le budget ne prévoit rien contre l'inflation. Le gouvernement est allé d'un extrême à l'autre. En 1969-1970, l'inflation était son principal souci: elle devait être enrayerée même au prix d'un chômage plus élevé. Aujourd'hui, le gouvernement accorde la priorité aux emplois et même s'il parle pour la forme de «modestes hausses de prix», en réalité, par son inaction il prouve qu'au fond il se moque bien de la hausse des prix.

S'il se préoccupait vraiment de l'inflation, il aurait proposé une politique des revenus qui a du mordant. D'une manière ou d'une autre, les salaires et les bénéfices doivent être contrôlés dans le cas des monopoles. Il faut enrayer la spirale des salaires et des prix. Il faut revenir à la raison. La politique avortée du gouvernement au sujet des principes directeurs volontaires était vouée à l'échec dès le début. Une attitude beaucoup plus positive doit être adoptée pour maîtriser l'économie. Action Canada croit que de très simples régies du pouvoir monopolisateur permettraient de poursuivre le double objectif du plein emploi et de la déflation. Nous pourrions ainsi établir un fondement pour améliorer la qualité de vie.

La loi contre les coalitions est le fruit de cette attitude conventionnelle à l'égard des coalitions et du pouvoir monopolisateur. Mais cette ligne de conduite s'est révélée presque entièrement inefficace. La raison est, bien entendu, que les monopoles concluent rarement des accords pour fixer les prix. L'affaire est ordinairement réglée au cours d'un lunch. Aucune écriture n'est tenue et aucune preuve valable ne pourrait être présentée devant un tribunal. La ligne de conduite conventionnelle n'a jamais été efficace. Les syndicats ouvriers ne sont nullement assujettis à la loi contre les coalitions, de sorte qu'ils jouissent d'un pouvoir monopolisateur absolu.

Nous sommes tenus d'adopter des principes obligatoires sur les prix et les salaires, si nous voulons poursuivre résolument et efficacement le double objectif du plein emploi et des prix stables. Telles sont les exigences du consommateur. S'il existe une autre solution, je n'en ai

jamais entendu parler. La puissance des monopoles, quel que soit le nom qu'on lui donne, doit être contenue. Un abus de pouvoir de la part d'une minorité privilégiée est contraire aux principes d'une société libre.

On a évoqué les perspectives terrifiantes de contrôles des salaires et des prix. On a brossé un tableau sinistre d'un borborygme bureaucratique semblable à ce qu'on impose en temps de guerre. On a parlé de cartes de rationnement, etc. Cette comparaison entre la situation actuelle et celle du temps de guerre est vraiment irresponsable. Au cours de la dernière guerre, nous manquions effectivement de biens et de services de toutes sortes. Le rationnement s'imposait. A cette époque, les pressions inflationnistes étaient attribuables à l'abondance d'argent et à la rareté des marchandises. Le marché noir est florissant dans de telles circonstances.

Aujourd'hui, il n'y a aucune pénurie de biens ni de services de quelque sorte que ce soit, sauf peut-être dans le domaine de l'habitation. De fait, la production est excédentaire et ce sont les gens qui ont le plus besoin de produits qui manquent le plus d'argent. La hausse des prix est attribuable à celle des coûts. Comparer la situation actuelle à celle du temps de guerre est si incroyablement absurde qu'on se demande pourquoi une personne sensée voudrait agir ainsi. Un mythe de cette espèce voile la réalité et n'apporte rien à une discussion rationnelle; elle ne fait qu'accroître la confusion.

Les directives générales en matière de salaires et de prix ne se comparent pas à la réglementation bureaucratique du temps de guerre. Ce n'est pas aux bureaucrates qu'il appartient de déterminer les prix et les salaires. Ils n'ont pas la compétence voulue; personne ne le sait mieux que moi. Les directives générales en matière de prix que je propose ne feraient que restreindre les bénéfices à un certain niveau de rendement sur le capital investi ou sur les ventes, niveau établi en fonction d'une longue expérience. Les sociétés fixeraient elles-mêmes leurs prix, comme elles l'ont toujours fait en temps de paix. Les hausses de salaires, là où des conventions existent, se limiteraient à la hausse moyenne du rendement réel par personne faisant partie de la population active. Les salaires particuliers seraient l'objet de négociations entre le patronat et le salariat, comme c'est le cas actuellement, mais au total ils ne devraient pas dépasser ce que permettent les directives générales. Ainsi, le pouvoir monopolisateur des syndicats serait subordonné à l'intérêt public, et la stabilité des prix serait possible. Et, ce qui importe avant tout, cela permettrait de mettre en œuvre d'une façon constante des politiques de plein emploi.

La mise en œuvre de politiques de plein emploi est d'une importance critique. Le taux actuellement élevé du chômage détruit l'individu et sape notre société. Il a eu des conséquences désastreuses pour des milliers de Canadiens. Je m'intéresse à la question, monsieur l'Orateur, parce que la population de ma circonscription de Trinity est directement concernée. Ces gens ont des revenus inférieurs à la moyenne au pays. Ils travaillent de leurs mains, à la construction, dans des usines, à des travaux d'aiguille et dans des bureaux. Ce sont eux que touche directement et immédiatement toute tendance à la baisse de notre économie. Bon nombre ont perdu leur emploi et par la suite leurs biens d'investissement. Plusieurs ont racheté leurs polices d'assurance afin de satisfaire les besoins de l'heure. Je connais une famille qui a dû céder une maison après avoir payé une hypothèque pendant 20 ans. C'est ce genre de misère qu'il ne faut pas prendre à la légère. Ce pourrait être différent si les conditions l'exigeaient mais